**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015**

Présents : ABADIE Aline - COMBESCOT Jean-François - COURREGES Marie-José - DASTE Sophie - DINTRANS Louis - DUBOSQ Patrick - LAGRANGE Annie - LASSARRETTE Alain - LENDRES Jérôme - NAPROUS Michel - PAPOT Dominique - PARROT Jean-Louis - PLENACOSTE Francis - POINSOT-DARGAIGNON Magali.

Absents : JOUANOLOU Maryse (procuration : A. LAGRANGE).

Secrétaire de Séance : Sophie DASTE

Secrétaire de Séance auxiliaire : Luis RABANAL, Secrétaire Général de Mairie

1. **Vote du compte de gestion et du compte administratif 2014.**

Monsieur le Maire présente aux élus le compte de gestion et le compte administratif.

Constatant l’identité de résultats entre les deux comptes, le Conseil municipal adopte à l’unanimité le compte de gestion puis le compte administratif.

Résultat (sans report) :

*Fonctionnement :*

Dépenses : 681 749.10 €

Recettes : 711 168.06 €

*Investissement :*

Dépenses : 71 429.50 €

Recettes : 156 170.56 €

1. **Vote du budget 2015.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur le budget 2015 en fonction des charges et recettes estimées afin de mener à bien les projets de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité les budgets suivants :

**Budget principal :**

*Fonctionnement :*

Dépenses : 846 086.04 €

Recettes : 846 086.04 €

*Investissement :*

Dépenses : 399 080.72 €

Recettes : 399 080.72 €

Excédent de fonctionnement à reporter : + 136 038.04 €

Déficit d’investissement à reporter : - 42 266.09 €

**Budget annexe :**

*Fonctionnement :*

Dépenses : 42 800 €

Recettes : 42 800 €

*Investissement :*

Dépenses : 16 820 €

Recettes : 16 820 €

Les budgets sont équilibrés.

1. **Vote des taux de la fiscalité locale 2015.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter les taux des impôts locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’adopter les taux suivants:

Taxe d’habitation : 9.90 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.20%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.00%

Ces taux demeurent inchangés depuis 2005.

1. **Vote des subventions.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide de réserver 12 000 euros à l’article budgétaire consacré aux subventions associatives.

Il est décidé à l’unanimité d’attribuer les subventions suivantes au titre de l’année 2015 :

1- Amicale des Anciens Combattants : 250 euros

2- Amicale Pongiste d’Andrest : 300 euros

3- Andrest Amitié : 800 euros

4- Andrest Sports Loisirs : 500 euros

5- Association Pêcheurs d’Andrest : 250 euros

6- Banque Alimentaire : 300 euros

7- Coopérative scolaire : 700 euros

8- Sapeurs-Pompiers d’Andrest : 700 euros

9- Entente Bazet-Andrest : 600 euros

10- Foyer Laïque : 2200 euros

11- Association Elan Pyrénéen : 300 euros

12- Les Amis de l’Histoire d’Andrest : 400 euros

13- Vic-Montaner Gérontologie : 800 euros

14- Association Animation Andrest : 2200 euros

15- Secours Populaire : 200 euros

TOTAL : 10 500 euros

Le solde sera utilisé en cas de subvention exceptionnelle ou afin d’équilibrer le budget en fin d’exercice.

1. **Questions diverses.**

-Monsieur PLENACOSTE rend compte des conclusions de la commission urbanisme afin de proposer à la Communauté de Communes Vic-Montaner (CCVM) un terrain afin d’y construire la micro-crèche intercommunale.

Le terrain proposé devra répondre aux caractéristiques suivantes :

-situé dans le centre-bourg

-à l’abri de la circulation

-espace vert à proximité

-surface d’environ 1000 m²

Une liste de cinq terrains privés et communaux va être proposée à la CCVM, annonce monsieur NAPROUS.

Un choix sera opéré très prochainement par la CCVM en concertation avec la commune afin de débuter l’opération.

Madame POINSOT-DARGAIGNON affirme que la commune d’Andrest été choisie du fait de son dynamisme démographique (naissances, installation constante de nouvelles familles, lieu de passage pour de nombreux habitants des communes voisines) et de son développement futur.

*La séance est levée à 22h10.*